

5246/26

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 18 février 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 18 février 2026

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION DU CONSEIL modifiant la décision (PESC) 2024/583 relative à une
opération de sûreté maritime de l'Union européenne en vue de préserver la liberté de
navigation dans le contexte de la crise en mer Rouge (EUNAVFOR ASPIDES)**

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes